Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

PLUi du Sud Ouest Amiénois

# Plan de zonage au 1:10 000 n°6/9

1:10 000

Vu pour être annexé à la délibération du 19/12/2022
approuvant les dispositions du PLUi du Sud Ouest Amiénois.

Fait à Poix-de-Picardie,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

ARRETE LE : 17/03/2021 PUIS LE : 05/07/2021
APPROUVE LE : 19/12/2022

auddicé urbanisme

## Légende

Surfaces en eau

Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine eco-paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

Patrimoine eco-paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine eco-paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

Création d'accès interdit depuis la voie

Chemin protégé au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global au titre de l'article L.151-41-5 du Code de l'Urbanisme

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation de densification

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation de projet urbain

Parcelle soumise à prescription en raison de la présence d'un aléa ruissellement (Pas de sous-sol, Rehausse cote plancher de 30 cm par rapport au TN)

Parcelle soumise à prescription en raison de la présence d'un aléa ruissellement (Gestion des eaux à la parcelle)

Parcelle soumise à prescription en raison de la présence d'un aléa ruissellement (Rehausse cote plancher et haut de la descente de garage 30 cm par rapport à la voirie, Construction en alignement de la route (=0m))

Parcelle soumise à prescription en raison de la présence d'un aléa ruissellement (Préconisation particulière, se référer au rapport ALISE)

Parcelle inconstructible en raison du risque de ruissellement

Espace inondable (Source : Atlas des zones inondables de la Direcle)

**Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**

Zone inondable de type 1

Zone inondable de type 2

Zone inondable de type 3

Zone inondable de type 4

Ua : Secteur urbain mixte des pôles

Ub : Secteur urbain mixte des villages

Uc : Secteur pavillonnaire

Up : Secteur urbain des châteaux et de leurs parcs

Ueq : Secteur urbain des équipements publics

Us : Secteur urbain de stationnement poids lourds

UF : Zone urbaine d'activités économiques et commerciales

1AUh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat

1AUeq : Zone à urbaniser d'équipements publics

1AUF : Zone à urbaniser d'activités économiques et commerciales

2AUh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat apres modification du PLUi

2AUF : Zone à urbaniser d'activités économiques et commerciales apres modification du PLUi

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

Na : Secteur naturel des exploitations agricoles

Ne : Secteur naturel d'équipements publics
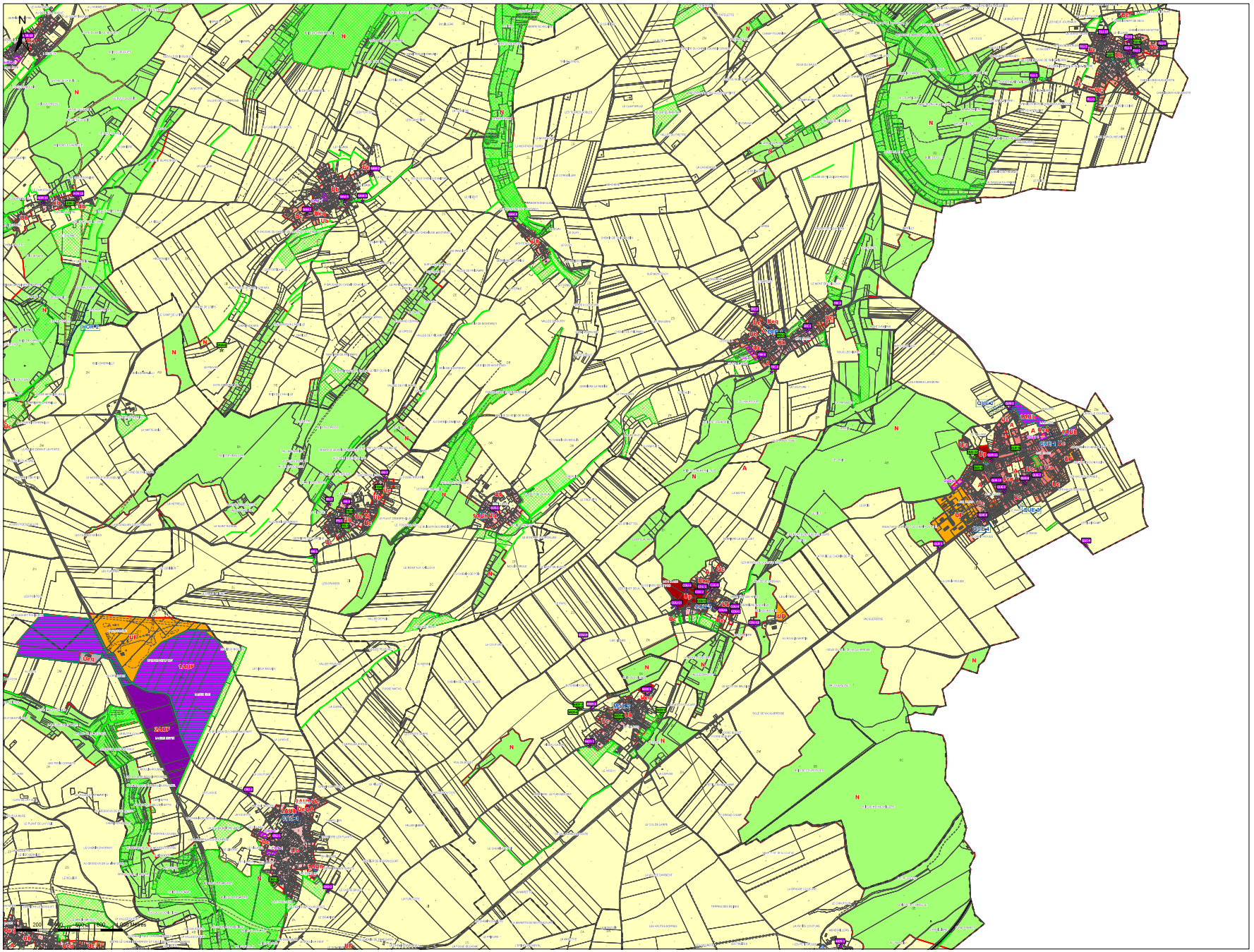
Np : Secteur naturel des pisciculteurs